

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LE TRANSPORT EN VUE DE RELACHER DANS LA NATURE
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	Directeur général de l'Office Français de la Biodiversité -OFB- (M. Olivier THIBAUT)
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB)
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	Loïc OBLED (DGD-PCE de l'OFB)
Adresse :	N° 12 Rue Cr. Louis Lumière
	Commune VINCENNES Code postal 94300
Nature des activités :	Connaissance, préservation, gestion et restauration de la biodiversité, y compris surveillance et contrôle des atteintes à l'eau et la biodiversité
Qualification :	Néant

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT ET LE RELACHER

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 Toutes les espèces de vertébrés des classes Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens et Poissons présentes sur le territoire national	Cf. 3.2	Spécimens vivants. Tous sexes, stades de développement et classes d'âge confondus	Spécimens vivants collectés en nature dans le cadre des opérations d'inventaire, de suivis scientifiques, de formations pédagogiques réalisées par l'OFB. Cf 1 & 2, 4 et 6.
B2 Toutes les espèces de Crustacés présentes sur le territoire national	Cf. 3.2	Spécimens vivants. Tous sexes, stades de développement et classes d'âge confondus	Spécimens vivants collectés en nature dans le cadre des opérations d'inventaire, de suivis scientifiques, de formations pédagogiques réalisées par l'OFB. Cf 1 & 2, 4 et 6.
B3 Toutes les espèces de Mollusques présentes sur le territoire national	Cf. 3.2	Spécimens vivants. Tous sexes, stades de développement et classes d'âge confondus	Spécimens vivants collectés en nature dans le cadre des opérations d'inventaire, de suivis scientifiques, de formations pédagogiques réalisées par l'OFB. Cf 1 & 2, 4 et 6.
B4 Toutes les espèces d'Insectes présentes sur le territoire national	Cf. 3.2	Spécimens vivants. Tous sexes, stades de développement et classes d'âge confondus	Spécimens vivants collectés en nature dans le cadre des opérations d'inventaire, de suivis scientifiques, de formations pédagogiques réalisées par l'OFB. Cf 1 & 2, 4 et 6.
B5			

- (1) sexe, signes particuliers des spécimens
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU RELACHER

Préciser les motifs du relacher, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Dans le cadre des opérations d'inventaires ou de suivis scientifiques: relâcher sur place après transport depuis la zone de manipulation ou laboratoire d'analyse, dans le cadre d'opérations de marquage, d'identification, de collecte d'échantillons biologiques et/ou de mesures. Cf. 4.2

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

D1. QUEL EST LE LIEU DE DEPART

Nom et Prénom : Directeur général de l'Office Français de la Biodiversité -OFB- (M. Olivier THIBAUT),

ou Dénomination (pour les personnes morales) : OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Loïc OBLED (DGD-PCE de l'OFB)

Adresse : N° 12 Rue Cr. Louis Lumière

Commune VINCENNES Code postal 94300

Elevage d'agrément

Etablissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente

Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION ET DE RELACHER

Département : Choix du lieu de destination arbitré par les agents de l'OFB et ses partenaires, en fonction des objectifs poursuivis.
Commune : Dans le cadre d'opération d'inventaire et/ou suivis scientifiques, le relâcher est réalisé sur le lieu de capture (Cf. 4.2).
Lieu-dit :
Statut juridique du lieu de relâcher :

Description du site de relâcher (milieu écologique, proximité d'habitations, d'activités humaines, etc...) :

Le relâcher s'opère dans un habitat compatible avec les exigences écologiques/biologiques des spécimens et le plus proche possible du lieu de capture (Cf. 4.2).

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : La plus brève possible
Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau
Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :

Les modalités de transport se font en application du règlement (CE) n° 1/2005. Les moyens de transport/d'acheminement ainsi que les contenants sont adaptés aux nombre et dimensions des spécimens. Les moyens mobilisés sont conformes aux conditions essentielles de bien-être des animaux et suivent les prescriptions de biosécurité. Cf. 4.6.

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT ET DU RELACHER

Préciser la période : A toute période de l'année. Sur une durée de 6 ans
ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU RELACHER

E1. QUELS SONT LES TECHNIQUES DE RELACHER UTILISEES

Choix de la technique arbitré par les agents de l'OFB et ses partenaires, en fonction des objectifs poursuivis, de la condition (physique, stress) des spécimens, du rythme d'activité de l'espèce (e.g.; diurne vs. nocturne), du cycle biologique saisonnier et des conditions environnementales (conditions climatiques, configuration du paysage, ...). Cf. 4.2

Suite sur papier libre

E2. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU RELACHER*

Formation initiale en biologie animale Préciser : Cf. 6
Formation continue en biologie animale Préciser : Cf. 6
Autre formation Préciser : Formations spécifiques délivrées aux opérateurs; y compris formation Utilisation d'Animaux de la Faune Sauvage Non Hébergée à des Fins Scientifiques. Cf. 6 et Annexe 3

F. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DU TRANSPORT ET DU RELACHER

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Les données obtenues dans le cadre des opérations réalisées par l'OFB sont compilées dans des bases de données hébergées et gérées par l'OFB ou ses partenaires. Possibilités d'extraction et mise à disposition dans le cadre de bilans annuels. Cf. 7

* cocher les cases correspondantes

Par subdélégation de la signature du Directeur Général
par le Directeur Général Délégué

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Vincennes
le 29/03/2024
Votre signature

Michel SALAS
Directeur de la Recherche et de l'Appui Scientifique
(DRAS)